

AFFAIRE N° 29.

OBJET : Actions contentieuses engagées contre l'ex-concessionnaire des Pompes Funèbres

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, vous m'avez autorisé à engager un certain nombre de procédures contre l'ex-concessionnaire des Pompes Funèbres de la Commune, l'entreprise ROM.

Je vous demande de m'autoriser à poursuivre et étendre ces actions :

- Pour avoir accompli six actes contraires au monopole des Pompes Funèbres, l'entreprise ROM a été condamnée à une astreinte liquidée à la somme de 30 000 F. Monsieur OUHAYOUN, Directeur de ROM, a fait appel de ce jugement du 14 octobre dernier. Je vous demande de m'autoriser à défendre devant la Cour d'Appel. De plus, Monsieur OUHAYOUN continue à effectuer des prestations funéraires contraires au monopole. Je vous demande de m'autoriser à demander à nouveau en référés, tout à la fois la liquidation des astreintes dues jusqu'au jour de l'audience et l'augmentation du montant de cette même astreinte.

- A la suite de la publication parue dans les annonces classées du Quotidien du 8 octobre dernier, vous m'avez autorisé à agir en diffamation contre l'entreprise ROM devant les juridictions pénales. Afin d'étendre le bénéfice de cette action aux agents communaux, eux aussi mis en cause, et ce en vertu de la protection juridique à laquelle ils ont droit contre les attaques dont ils peuvent être l'objet dans l'exercice de leur fonction, je vous demande de m'autoriser à porter aussi cette action en diffamation devant les juridictions civiles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Approuvé - At Denis le 14 Janvier 1982
P/ Le Préfet, le Secrétaire Général,
signé : Didier CULTRIAUX
P/ Le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
signé : M. Claude A Parcey